

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain VALLET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/08/2014

**Présents** : tous les conseillers municipaux en exercice (23).

Monsieur BONHOURE a donné procuration à Mme JABOULEY

Monsieur LARRA a donné procuration à Mme GUILLEMINOT

Mme SGRO Fabienne a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1. Décisions du maire,**
- 2. Urbanisme,**
- 3. Rapport annuel 2013 du SDED,**
- 4. Rapport annuel 2013 de CITEA,**
- 5. Demande d'intégration de la bibliothèque communale par la Communauté d'Agglomération,**
- 6. Présentation de l'étude du marché de fourniture de gaz,**
- 7. Demande complémentaire de subvention pour le terrain de foot synthétique,**
- 8. Questions diverses.**

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

**1. Décisions du maire :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises depuis la dernière réunion :

N° de Décision	Date de la décision	Objet
DEC58_2014	07/07/2014	CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA TRANSFORMATION DU TERRAIN DE FOOT GAZONNÉ EN GAZON SYNTHÉTIQUE - <b>RAPPORTÉE</b>
DEC59_2014	09/07/2014	DIA VENTE NIVON / TALLIER
DEC60_2014	09/07/2014	DIA GENTHON / FLEURY
DEC61_2014	10/07/2014	CHOIX D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA TRANSFORMATION DU TERRAIN DE FOOT GAZONNÉE EN GAZON SYNTHÉTIQUE
DEC62_2014	17/07/2014	CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LE CONTRÔLE DES AIRES DE

		JEUX ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
DEC63_2014	22/07/2014	MODIFICATION RÉGIE D'AVANCE FRAIS POSTAUX
DEC64_2014	22/07/2014	DIA BLANCHET / CHATRE
DEC65_2014	25/07/2014	DIA LOGICOOP / BARNARD
DEC66_2014	28/07/2014	DIA LOGICOOP / HILARION
DEC67_2014	28/07/2014	DIA LOGICOOP / BERNAERT
DEC68_2014	28/07/2014	DIA LOGICOOP / VERD
DEC69_2014	28/07/2014	DIA LOGICOOP / BOSC-HUGON
DEC70_2014	28/07/2014	DIA LOGICOOP / BOUSBAH
DEC71_2014	28/07/2014	DIA LOGICOOP / MOURCHETANT-PEREC
DEC72_2014	11/08/2014	CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON CHAUDE POUR LA CANTINE
DEC73_2014	18/08/2014	DIA DAT / MAISON LIBERTE
DEC74_2014	25/08/2014	AVENANT 1 PRÊT MAIRIE (MODIF ART. 2.7)
DEC75_2014	29/08/2014	DIA FRAYSSE / VIALAR

Le conseil municipal prend acte. Pas d'observations.

## **2. Urbanisme :**

Monsieur Gilbert PALLAIS, donne connaissance des dossiers examinés par la commission d'urbanisme depuis le dernier conseil municipal. Aucun n'appelle d'observation particulière de la part de la commission ad hoc.

## **3. Rapport annuel 2013 du SDED :**

Monsieur VALLET rappelle les missions du syndicat et explique quelles sont ces activités. Il commente le rapport de l'année 2013. Ce rapport complet est à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

## **4. Rapport annuel 2013 de CITEA / VRD :**

Monsieur Alain VALLET rappelle que Mours a été une des premières communes adhérentes à Valence Romans Déplacement (VRD), que la compétence est devenue obligatoire en 2013 et que le réseau a pris le nom de Citéa.

Il détaille les grandes lignes du rapport annuel 2013. Ce rapport complet est à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

Mme Karine GUILLEMINOT précise que 64 communes adhèrent à VRD et que l'étude des nouvelles demandes des élus se fait chaque mois d'octobre.

M. Gilbert PALLAIS rappelle que la billetterie représente 2% des recettes, il se dit favorable à la gratuité, d'autant que la tarification présente des charges induites (personnel, matériel...). Mme Karine GUILLEMINOT précise qu'il s'agit que des billets individuels et que la vente de billets et cartes représentent, elle 20%.

De plus elle indique qu'une étude est en cours au niveau de l'agglomération et que le maire de Valence souhaite une baisse du tarif déjà très bas (1,20 €).

## **5. Demande d'intégration de la bibliothèque communale par la Communauté d'Agglomération :**

Monsieur le maire fait l'historique de la lecture publique à Mours : après 20 ans d'existence d'une bibliothèque pour enfants, a été créée le 1<sup>er</sup> avril 2007, une bibliothèque communale pour tous, dont la gestion était assurée par l'association « Amicale Laïque ». Dans le cadre de la réalisation de la 'Maison des Associations » la bibliothèque a été transformée en « médiathèque de proximité », qui a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Projet initié par la DRAC (Direction Régionale de l'Action Culturelle), avec obligation pour la commune, en contrepartie de l'engagement financier important de la DRAC, de respecter les contraintes exigées dans le cadre d'une Médiathèque de proximité. Ce qui s'est traduit par :

- ✓ le recrutement d'une assistante de conservation (catégorie B de la Fonction Publique Territoriale),
- ✓ des plages d'ouverture au public d'un minimum de 12 heures,
- ✓ la mise en place de services diversifiés tels que : Espace CD, point informatique à disposition du public....

Le maire rappelle que la Communauté d'Agglomération a la compétence « Lecture publique » et qu'à ce titre, elle assure déjà la gestion et le fonctionnement de plusieurs médiathèques de communes situées dans le périmètre de l'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes, qui ont été déclarées d'intérêt communautaire.

Considérant que l'activité de la médiathèque de Mours n'a cessé d'augmenter depuis sa création ;

Considérant que la construction de notre médiathèque de proximité a été demandée et initiée par la DRAC qui s'est fortement engagée ;

Considérant que le projet s'inscrit parfaitement dans la compétence « Lecture Publique » de l'Agglomération.

Le Conseil Municipal de Mours réuni en séance le 3 septembre 2014, après en avoir débattu, demande, à l'unanimité :

- ✓ que la médiathèque de Mours soit déclarée d'intérêt communautaire,
- ✓ qu'à ce titre, les locaux soient mis à disposition de l'Agglomération, qui prendra à sa charge les frais de fonctionnement,
- ✓ mandate le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de la Communauté d'Agglomération

## **6. Présentation de l'étude du marché de fourniture de gaz :**

Monsieur MOMBARD expose qu'à compter du 01.01.2015, se met en place la libération des marchés de gaz. Il présente les contrats gaz déjà signés par la commune et précise que 5 de ces contrats peuvent être renégociés.

De grandes disparités ont été constatées. Le coût du gaz représente 28.500 € / an (donc sous le seuil de 90.000 €), il est possible de faire des économies substantielles (environ 8500 € / 3 ans). Suite à l'étude qui a été commandée la municipalité a décidé de changer de fournisseurs.

Le marché a été attribué à Gaz Prom ; cette étude a coûté 240 €.

## 7. Demande complémentaire de subvention pour le terrain de foot synthétique :

Le maître d'œuvre a commencé à travailler sur le dossier. Il a constaté que l'éclairage est trop vétuste pour être conservé (les mâts ont plus de 30 ans et sous la couverture on constate que les pieds de mâts sont rouillés et que les fixations sont défectueuses). Par ailleurs, la hauteur exigée est de 18m au lieu de 16m actuels.

Ces travaux supplémentaire (60.000 €) permettent de solliciter une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR (le taux des de 25%).

Il convient donc d'augmenter la masse des travaux et présenter la demande à la Préfecture pour la totalité.

Après que Monsieur Dominique MOMBARD (Président de l'USM) ait indiqué qu'il ne participait pas aux discussions ni au vote,

Monsieur le Maire rappelle que la commune de MOURS ST EUSEBE a lancé un projet d'aménagement d'un terrain de sport en gazon synthétique dédié à la pratique du football.

Compte tenu de l'investissement important que représente l'aménagement d'un tel équipement la commune a, au préalable, souhaité mieux appréhender les besoins spécifiques à ce type d'installation et étendre la réflexion à d'autres sports ou activités susceptibles d'y être accueillis.

Des réunions ont eu lieu avec les associations concernées afin de préciser la définition du besoin.

L'équipement sportif a vocation à accueillir les membres de l'association « USM » (Union Sportive Moursoise), mais aussi les scolaires et le Centre de Loisirs, ainsi que d'autres clubs sportifs. Il est précisé que l'objectif premier est de permettre et d'accroître le niveau de pratique du football afin d'accueillir plus de sportifs et de d'améliorer les conditions de jeux quel que soit le climat (et notamment par temps de pluie).

Après une pré-étude il s'avère qu'il y a nécessité de refaire également l'éclairage du stade puisque l'installation existante est vétuste et ne répond plus aux critères légaux en matière de sécurité notamment, mais aussi en matière d'homologation par les instances sportives.

L'installation se fera sur le terrain d'entraînement déjà existant.

Le montant prévisionnel de l'opération est de : **639.310 € H.T** y compris la maîtrise d'œuvre.

Compte tenu de l'intérêt que revêt cet équipement pour le sport, et de l'important investissement qu'il représente, il est légitime de solliciter une aide financière auprès de tous organismes et collectivités locales œuvrant pour le développement du sport. C'est en particulier le cas de l'Etat (DETR), et du Conseil Général de la Drôme (dans le cadre des subventions « Gros Projets »).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RAPPORTE** sa délibération N° DEL20140709\_01 du 10/07/2014, compte tenu de l'augmentation de la masse prévisionnelle des travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions au taux le plus élevé auprès de tous organismes et collectivités locales dans le cadre de l'aménagement d'un terrain de sport en gazon synthétique pour la pratique du Football et la mise aux normes des installations électriques, en particulier la Préfecture de la Drome (DETR), le Conseil National pour le Développement du Sport, le Conseil Régional, la Fédération de Foot, la Réserve parlementaire, le SDED et le Conseil Général dans le cadre des subventions « Gros Projets 2015»,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté.

## 8. Questions diverses :

- Dominique MOMBARD indique qu'il a participé à une réunion avec M. PIENIECK et qu'il en a profité pour l'interpeler sur le problème du haut débit à Mours. Alain VALLET rencontre M. LADEGAILLERIE (vice-président d'ADN) qui se présente aux élections sénatoriales et indique qu'il l'a également interpellé sur ce sujet ;
- Personnel Communal Régime indemnitaire : prime exceptionnelle au personnel de droit privé

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les délibérations :

- en date du 07/10/1999 par laquelle il avait décidé d'accorder une prime au personnel de droit privé salarié par la commune (correspondant à un 13<sup>ème</sup> mois),
- en date du 07/09/2004 qui fixait son montant pour l'année écoulée,
- en date du 06/09/2005 par laquelle il était décidé de reconduire cette prime de façon annuelle.

Compte tenu de la situation d'un agent auxiliaire qui a effectué un travail de qualité suite à l'aménagement des nouvelles classes au Groupe Scolaire, il propose de lui attribuer une prime exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'octroyer au personnel de droit privé employé par la commune, en plus de la prime de fin d'année déjà accordée, une prime exceptionnelle individuelle de 200 euros qui sera versée avec le salaire de SEPTEMBRE 2014.

**DIT :**

- que l'attribution individuelle de cette prime sera décidée par Monsieur le Maire et qu'il en sera rendu compte au Conseil Municipal.
- que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice

- Personnel Communal régime indemnitaire : I.A.T personnel du service entretien

Monsieur le maire rappelle aux membres présents les délibérations en vigueur relatives au régime indemnitaire du personnel communal.

Vu les décrets 91-875 du 06.09.1991 et 2002-61 du 14.01.2002 et l'arrêté du 23.11.2004, qui instituent l'indemnité d'administration et de technicité (IAT),

Il propose aux membres présents d'attribuer une indemnité exceptionnelle aux adjoints techniques suite à la remise en état du Groupe Scolaire après les travaux d'agrandissement,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des textes précités, décide à l'unanimité, de fixer ainsi les grades bénéficiaires et les coefficients correspondants à chaque prime allouée aux agents communaux titulaires, ou stagiaires nommés sur les grades d'agent technique :

Type de Prime	Grade attributaire	Montant annuel de référence du grade	Effectif	Crédit global	Coef. voté
IAT	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	449.28	4	1797.12	1

Les indemnités individuelles sont attribuées exceptionnellement, elles seront versées avec les salaires du mois de Septembre 2014.

Monsieur le maire est chargé de prendre les décisions individuelles pour les agents concernés par les indemnités instituées.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

- Réunion publique : 7 Novembre
- Séminaire municipal : 15 Novembre
- Foire de Romans / rencontre élus : 2 octobre
- Forum des associations ce samedi 6 septembre,
- Rentrée des classes : Yves MACHON indique qu'il n'y a pas eu de problème. Hausse des effectifs : 285 + 2 aujourd'hui. Les conditions sont excellentes (cantine, 2 classes et plateau sportif neufs). Un recrutement à l'ALSH (Mme SANDON). Une vidéo a été faite par M. RIOTORD qui va faire un film sur la commune (des « reportages » seront réalisés tout au long de l'année). Sept classes de primaire et quatre classes de maternelle.
- Dates à retenir :
  - 20/09 : soirée école de musique financée par la commune
  - 28/09 : Virades de l'Espoir
- Véronique JOLIVET : réunion du CCAS le 8 octobre à 18h00
- Samedi 13/09 : Inauguration de la cantine
- Conseil Municipaux de jeunes : réunion de préparation le mardi 30/09 à 14h00.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée

Le Maire,

<b>BARNERON</b> Séverine	<b>BELLANGER</b> Lionel	<b>BERNARD</b> Patrick	<b>BONHOURE</b> Nicolas  Absent représenté	<b>BOUCHET</b> Jennifer	<b>BOURGEON</b>
<b>DESSEMOND</b> Arlette	<b>GOMEZ</b> David	<b>GRAILLAT</b> Colette	<b>GUICHARD</b> Valérie	<b>GUILHOT</b> Caroline	<b>GUILLEMINOT</b> Karine
<b>JABOULEY</b> Aurélie	<b>JOLIVET</b> Véronique	<b>LARRA</b> Stéphane  Absent représenté	<b>MACHON</b> Yves	<b>MOMBARD</b> Dominique	<b>PALLAIS</b> Gilbert
<b>ROUX</b> Gilles	<b>ROUX</b> Josiane	<b>SANDON</b> Loïc	<b>SGRO</b> Fabienne	<b>VALLET</b> Alain	